

DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE DES ROUTES
NORD

SERVICE D'INGÉNIERIE ROUTIÈRE SECTEUR EST

4 RUE GASTON BOYER
51100 REIMS

Paris, le

- 8 JUIN 2021

Service Politiques et Police de l'Eau

Réf : DLE 02-2021-00084

2021-1047

Monsieur le directeur,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement, relatif aux travaux sur la route nationale 2 sur les communes de Bucy-Le-Long et Villeneuve-Saint-Germain et pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 3 mai 2021, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.

Le récépissé sera mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture de l'Aisne durant une période d'au moins six mois.

Cette décision est susceptible d'un recours contentieux devant le tribunal administratif par les tiers dans un délai de quatre mois dans les conditions définies à l'article R.514-3-1 du code de l'environnement à compter de la date d'affichage en mairie de la commune concernée.

Je vous prie de croire, Monsieur le directeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Chef d'unité Oise Seine Aval



Paul BEZBORODKO